

Savoir identifier les plantes invasives

La loi relative aux néophytes envahissantes a franchi un pas l'année passée en interdisant les végétaux problématiques pour les écosystèmes ou pour les infrastructures humaines. Les professionnels de la branche verte se doivent de les reconnaître, afin d'être en mesure d'agir correctement et de limiter les risques pour leur santé. Texte et photos: Jean-Luc Pasquier

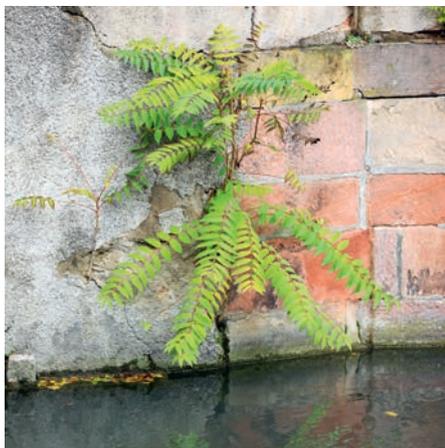
Depuis le 1^{er} septembre 2024, certaines plantes fréquentes dans les jardins sont interdites de mise en circulation par la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE) et l'Ordonnance sur la dissémination dans l'environnement (ODE, art. 15, al. 2bis), comme le buddléia de David (*Buddleja davidii*), le laurier-cerise (*Prunus laurocerasus*) ou encore le lupin à folioles nombreuses (*Lupinus polyphyllus*). Mais lorsque l'on parle de néophytes ou lorsqu'il s'agit de les identifier, des doutes s'installent parfois chez les jardiniers. Le cours du SANU du 30 avril dernier à Fribourg a permis à de nombreux professionnels d'affiner leurs connaissances.

«Les néophytes font partie des néobiontes qui englobent tous les organismes introduits par l'homme à partir de 1492, année de la découverte de l'Amérique et date symbolique de l'ouverture des échanges intercontinentaux», explique Jacques Studer, biologiste et

animateur de la journée. En clair, ces plantes, animaux, champignons et micro-organismes sont susceptibles de se reproduire à l'état sauvage sans intervention humaine. «Les néophytes sont des plantes exotiques introduites volontairement ou non par l'homme, dans des territoires où elles étaient inconnues, et les espèces invasives sont des organismes exotiques qui se multiplient sans concurrence, ni prédateur, dans les régions où ils ont été introduits et y engendrent des problèmes», précise le spécialiste.

Mieux gérer les néobiontes

Avec l'intensification des voyages, des milliers d'espèces végétales ont été déplacées hors de leur aire d'origine. Parmi elles, les néophytes envahissantes se propagent rapidement au détriment de la biodiversité locale. Le paysage horticole suisse n'est pas épargné. Une vigilance accrue est désormais de mise dans les pratiques quotidiennes des professionnels. «Le jardinier d'aujourd'hui ne travaille plus dans un monde clos. Il fait partie d'un vaste système où chaque plante importée peut devenir un problème pour tout un écosystème», détaille Jacques Studer. Une bonne reconnaissance des espèces problématiques pour la santé humaine prévient des risques sérieux, comme c'est le cas de la berce du Caucase, phototoxique (brûlures cutanées en cas d'exposition au soleil après avoir été en contact avec la plante) ou de l'ambrosie, hautement allergène. D'autre part, l'identification précoce permet d'éviter des interventions lourdes et coûteuses. Certaines espèces, comme l'ailante glanduleux (*Ailanthus altissima*), l'ambrosie (*Artemisia artemisiifolia*), la vergerette (*Erigeron annuus*) ou encore l'impatiante glanduleuse (*Impatiens glandulifera*), doivent être repérées avant leur floraison.



Ailanthus altissima: Plante interdite, l'ailante cause de graves dommages aux infrastructures humaines car les graines sont capables de germer dans n'importe quelles fissures.



L'identification précise sur le terrain avec un spécialiste permet d'assurer le suivi des peuplements problématiques.

Identifier les néophytes sur le terrain

La confusion avec des espèces indigènes est fréquente (ex. frêne, armoise commune, berce commune), d'où l'importance de formations et de supports d'aide à l'identification. «Les confusions sont compréhensibles, mais aujourd'hui plus vraiment excusables: nous avons les outils pour apprendre à reconnaître les néophytes à coup sûr», insiste Jacques Studer. Comme source d'information, le spécialiste recommande les applications Plantnet pour la reconnaissance végétale ou Invasivapp pour signaler un foyer, ainsi que de visiter régulièrement le site d'Infoflora. Cet organisme, reconnu par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) comme étant le centre national de données et d'informations sur la Flore de Suisse, recense également les plantes problématiques.

Un œil affûté contre les confusions

Plusieurs néophytes envahissantes ressemblent à s'y méprendre à des plantes indigènes parfaitement inoffensives. Une identification rigoureuse s'impose donc, surtout dans les phases précoces de croissance, où les confusions sont les plus fréquentes.

La berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*), plante spectaculaire pouvant atteindre 3 à 4 mètres, se distingue par ses feuilles profondément divisées en segments pointus et dentés, et ses tiges creuses tachées de rouge. Elle est souvent confondue avec la berce des prés (*Heracleum sphondylium*), indigène et bien moins problématique: cette dernière est plus petite, très poilue, et ses feuilles sont lobées de manière plus arrondie.

Autre cas typique: l'ambrosie à feuilles d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia*), plante annuelle très allergène, présente des feuilles finement découpées, vert mat uniforme des

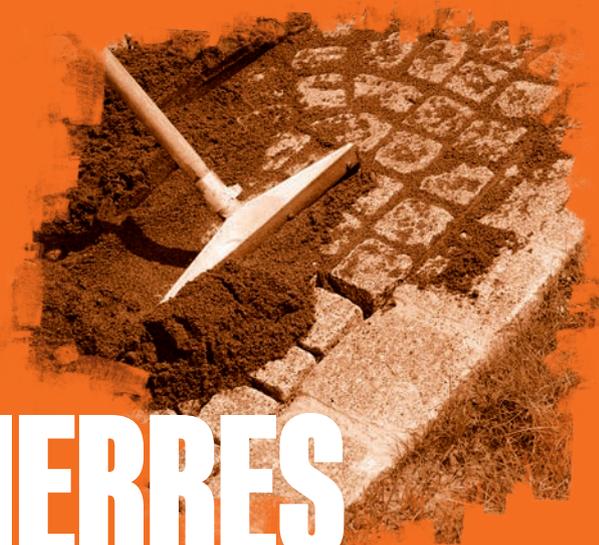
deux côtés. Elle est facilement prise pour l'armoise commune (*Artemisia vulgaris*), plus odorante et dont le revers foliaire est blanchâtre.

La renouée du Japon (*Reynoutria japonica*), reconnaissable à ses tiges robustes creuses en zigzag, à ses feuilles larges et tronquées à la base, s'installe dans les berges et les talus. Elle peut être confondue avec certaines grandes oseilles ou rhubarbes sauvages (*Rumex acetosa*), mais s'en distingue par son système racinaire invasif formé de puissants rhizomes.

Chez les ligneux, le buddléia de David (*Buddleja davidii*) – aux panicules floraux mauves, blancs, roses ou lilas – est souvent pris pour un lilas commun (*Syringa vulgaris*). Or, ce dernier fleurit plus tôt au printemps et possède des feuilles cordiformes lisses, contrairement aux feuilles étroites et tomenteuses du buddléia.

Quant à l'impatiante glanduleuse (*Impatiens glandulifera*), elle est parfois confondue avec la balsamine des bois (*Impatiens noli-tangere*), indigène, ou la balsamine à petites fleurs (*Impatiens parviflora*), également introduite mais peu problématique. Les glandes rouges à la base du pétiole, la taille impressionnante et les fleurs rose violacé de *Impatiens glandulifera* permettent heureusement de trancher.

La berce du Caucase (haut et bas) a des feuilles très grandes et profondément découpées avec des pointes acérées.



PIERRES NATURELLES

**POSE ET JOINTOIEMENT EN TOUTE SÉCURITÉ
FAMILLE PCI CARRA ET FAMILLE PCI PAVIFIX**



Un assortiment complet de produits pour la pierre naturelle et les spécialités de l'aménagement paysager.

Pour la pose et le jointoiment de la pierre naturelle

Revêtements en pierre naturelle et murs durablement beaux et fonctionnels

L'aménagement paysager de haute qualité et la pierre naturelle vont de pair



Prunus laurocerasus: Les laurelles sont disséminées dans les forêts par les oiseaux frugivores et s'y développent au détriment des écosystèmes naturels.



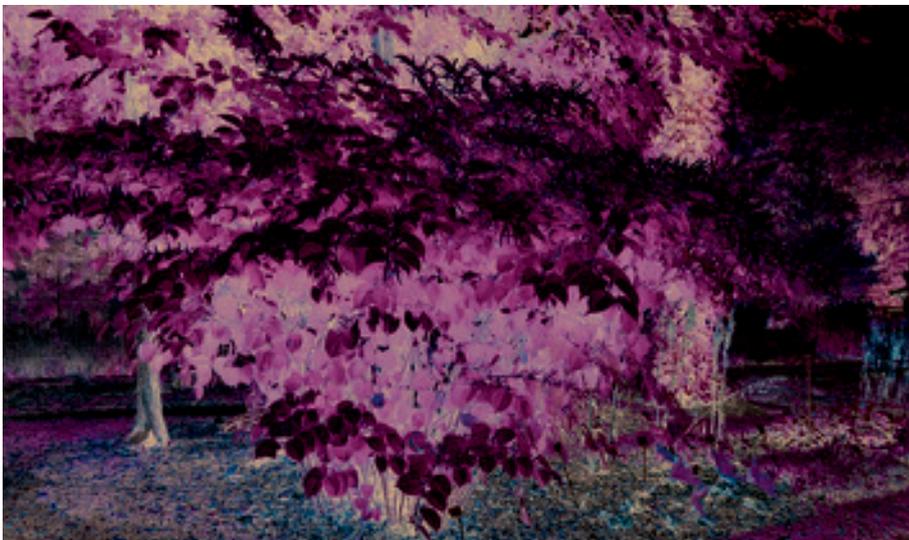
Les glandes rouges à la base du pétiole, la taille impressionnante et les fleurs rose violacé de l'impatiens glanduleuse permettent de la distinguer de la balsamine des bois, avec laquelle elle est parfois confondue.

Chez les arbres, l'ailante (*Ailanthus altissima*) – dioïque, à odeur désagréable et feuilles imparipennées longues de plus de 60 cm – se distingue difficilement des frênes ou noyers jeunes, d'où l'importance d'observer les lenticelles losangiques sur l'écorce et les dents glanduleuses à la base des folioles.

Enfin, la vigne vierge à cinq folioles (*Parthenocissus quinquefolia*), inscrite sur liste noire, est parfois confondue avec l'akébie à cinq feuilles ou le houblon (*Humulus lupulus*), mais se distingue par ses vrilles munies de crampons adhésifs.

Dans tous ces cas, des erreurs d'identification peuvent mener à l'inaction, voire à la dissémination involontaire. Il est donc crucial que les professionnels en charge de l'entretien puissent accéder à des supports visuels à jour, consulter les fiches InfoFlora et, si nécessaire, faire valider leurs observations par un expert. Le discernement botanique devient ainsi une compétence centrale pour toute gestion durable des milieux verts.

Reynoutria japonica: Les renouées du Japon sont des plantes à développement rapide et à végétation dominante mais caduque, laissant le sol à la merci de l'érosion durant tout l'hiver.



Le droit pour baliser les pratiques

Depuis fin 2024, 53 espèces ou groupe d'espèces végétales sont interdites en Suisse par l'Ordonnance sur la dissémination dans l'environnement (ODE). L'annexe 2.1 interdit toute utilisation environnementale comme la plantation, la culture, etc. (Ailantes, renouées asiatiques ou sumacs p. ex.). L'annexe 2.2 interdit quant à elle la mise en circulation (vente, don, échange) d'espèces comme les laurelles, palmiers chanvre, asters de la Nouvelle-Belgique, buddleias, vignes-vierges à cinq folioles, lupins. En outre, l'ODE impose un devoir d'information à toute personne qui met en circulation des organismes végétaux. Les cantons sont tenus d'agir en cas de propagation problématique, et une stratégie nationale de lutte est coordonnée par l'OFEV.

Agir correctement chez les clients

L'après-midi du cours SANU a été dédié à la reconnaissance sur le terrain. «Les pro-

fessionnels de l'entretien des espaces verts doivent souvent agir dans l'urgence face à des néophytes installées depuis plusieurs années», rappelle Jacques Studer. «Certaines, comme la renouée du Japon, s'étendent à partir de simples fragments de rhizome, et réapparaissent même après des interventions lourdes (fraises, bâchage)».

La berce du Caucase impose de porter une combinaison intégrale, lunettes et d'intervenir avant la montée en graines. Les solidages nord-américaines ou les impatientes glanduleuses perturbent les écosystèmes riverains, tandis que l'ambrosie reste un danger sanitaire majeur, obligeant au port de masque pendant l'arrachage. Savoir reconnaître précocement ces plantes devient un atout professionnel indispensable, au même titre que le maniement d'une débroussailleuse...

App: Invasivapp

Sites à consulter:

www.infoflora.ch

www.vs.ch/web/sfnp/manuelneophytes

(Manuel de gestion des néophytes envahissantes du canton du Valais [2022])

5 conseils de vigilance

1. **Surveiller les jardins et les plantations** et vérifier les noms scientifiques ainsi que les statuts des espèces.
2. **Former les équipes** et intégrer l'identification de néophytes dans les tournées de terrain.
3. **Communiquer avec les clients** et les informer des risques tout en proposant des alternatives durables, générant ainsi des prestations supplémentaires.
4. **Intervenir tôt** avant floraison ou fructification et lutter en connaissance de cause.
5. **Éviter la fauche isolée** sauf si elle est intégrée dans une stratégie à long terme. Privilégier l'arrachage à la fauche